

la **VI**E des communautés religieuses

10

Quand l'Eglise revient à l'amour

D. PAQUIN, O.F.M.

Concile et Vie religieuse

A.-M. HAMELIN, O.F.M.

Adaptation religieuse

Mgr P. PHILIPPE, O.P.

Concile et Missions

A.-M. LANGLAIS, O.F.M.



DÉCEMBRE 1963

la VIE des communautés religieuses

- Revue publiée par les RR. PP. Franciscains de la Province St-Joseph au Canada; paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 32 pages;
- La Direction est assurée par le R. P. Alonzo-M. HAMELIN, assisté d'un groupe de professeurs au cléricat théologique de Rosemont (Montréal);
- Tout ce qui concerne la Revue (envoi de manuscrits, consultations, service bibliographique, administration) doit être adressé à :

La VIE des Communautés Religieuses.

5750 Boulevard Rosemont,

Montréal 36 — Tél. CL. 9-6911

PRIX DE L'ABONNEMENT : \$2.75 (pour tout pays)

Chaque auteur porte la responsabilité de ses articles

Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication

la VIE des communautés religieuses

Vol. 21, No 10

Décembre 1963

Vatican II Deuxième session

Le 4 décembre dernier se clôturait à Rome la deuxième session du Concile Vatican II; elle avait été inaugurée, sous les meilleures auspices, le 29 octobre précédent. Dès le début, les Pères se sont déclarés satisfaits de l'allure prise par l'assemblée conciliaire, même si l'on s'est vite rendu compte que tout le travail projeté ne pourrait être achevé à temps et devait nécessiter au moins une session supplémentaire: « Maintenant nous nous sentions beaucoup plus chez nous à cause des relations et de l'amitié que nous avons contractées pendant la première session. Il y a maintenant entre nous une plus grande liberté de discussion, soit à l'Assemblée, soit au dehors » (Mgr Raymond J. Hunthausen, évêque d'Helena, dans le Montana). On reconnaît, à peu de termes près, les paroles de S. Em. le Card. Léger, à son départ de Montréal pour le Concile.

La V.C.R. n'a pratiquement rien rapporté jusqu'ici sur cette deuxième session. La raison en est que les bribes de nouvelles qui nous sont parvenues étaient déjà publiées en leur entier dans les grands journaux, au jour le jour. Nos informations auraient dès lors paru bien retardataires. Maintenant que les assises sont interrompues pour la période des fêtes, nous nous permettons de faire le point, concernant surtout le sujet le plus susceptible d'intéresser présentement nos lecteurs, *la vie religieuse*.

Nous aurons les articles suivants :

1.—*Quand l'Eglise revient à l'amour* (Denis PAQUIN, O.F.M.) 303

Ce Concile se caractérise par l'amour, l'amour plus large

et plus pressant, par l'amour qui pense aux autres avant de penser à soi, par l'amour universel du Christ.

2.—*Concile et Vie religieuse* (Alonzo-M. HAMELIN, O.F.M.) 305

Le présent article veut informer le lecteur des problèmes de vie religieuse qui ont agité les esprits durant les mois qu'a duré la deuxième session du Concile Vatican II: la sainteté dans l'Eglise, le diaconat, les fins de la vie religieuse.

Adaptation religieuse (Mgr Paul PHILIPPE, O.P.) ----- 313

3.—*Concile et Missions* (A.-M. LANGLAIS, O.F.M.) ----- 318

L'étude de la collégialité de l'épiscopat doit montrer l'évêque engagé dans l'effort missionnaire de toute l'Eglise non seulement en vertu de la charité, mais aussi en vertu de la justice.

* * *

Constitution apostolique sur les vocations sacerdotales
(PAUL VI) ----- 321

A votre service ----- 324

Les récentes publications ----- 326

Table des matières pour l'année 1963 ----- 328

Quand l'Église revient à l'amour

1

« Ce Concile se caractérise par l'amour, l'amour plus large et plus pressant, par l'amour qui pense aux autres avant de penser à soi, par l'amour universel du Christ ». Ainsi s'exprime le Pape Paul VI à l'ouverture de la deuxième session de Vatican II.

Tout le monde a noté l'accent de brûlante charité qui traverse ce discours incomparable de richesse et de saveur chrétiennes. Discours conciliaire que le nouveau Pontife envisage en même temps comme l'encyclique inaugurale de son règne.

Comment ne pas penser à cette hymne paulinienne de l'amour que l'Apôtre traçait jadis en traits de feu dans son Epître aux Corinthiens. « La charité est patiente, elle ne s'enfle pas d'orgueil, elle ne tient pas compte du mal, elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout ».

Le nouveau Paul, fidèle à l'apôtre des nations, mentionne les « principaux chapitres de ce perfectionnement auquel aspire l'Eglise : l'éducation de la charité aura la place d'honneur, dit-il : nous devons chercher à constituer l'Ecclesia charitatis, l'Eglise de la charité, si nous voulons que l'Eglise soit apte à se renouveler profondément elle-même et à renouveler le monde autour d'elle ».

Et sur ce, le Pape s'engage dans un examen lucide et courageux du passé de l'Eglise pour en tirer ces réflexions : « Si dans les causes de cette séparation (des frères séparés) une faute pouvait nous être imputée, Nous en demandons humblement pardon à Dieu et Nous sollicitons aussi l'indulgence des Frères qui se sentiraient offensés par Nous. Et nous sommes prêts, en ce qui Nous concerne, à pardonner les offenses dont l'Eglise catholique a été l'objet et à oublier les douleurs qu'elle a éprouvées dans la longue série des dissensions et des séparations ».

Nous vivons aujourd'hui dans l'Eglise des moments d'une exceptionnelle grandeur. Le Chef de la chrétienté suggère toutes les raisons qu'il aurait de s'abandonner à l'inquiétude et à la tristesse : il espère plutôt dans la victoire du Christ sur la mort et l'angoisse

de notre temps. Il aurait pu tracer aux autres le chemin du retour à l'unité: il préfère s'effacer dans le regret et l'humilité des pénitents et solliciter le pardon sans égard aux blessures dont l'Eglise aurait à se plaindre.

Le Pape Jean avait commencé à nous apprendre cette ferveur du contact humain qui favorise les bonnes relations et qui a nom « charité » dans le langage chrétien. Il revenait à Paul VI d'en élaborer la charte dans un document admirable.

Depuis cette nouvelle effusion de l'Esprit amorcée par le Concile, l'Eglise n'en continue pas moins de professer les mêmes dogmes essentiels. Mais le climat a changé. On voit moins l'Eglise gardienne parfois tâtilonne de la foi et des traditions, que l'Eglise mère d'une vie intérieure qu'elle ne possède pas en exclusivité et dont elle voudrait canaliser les puissantes effusions au profit de tous ses enfants, tous les hommes. Elle se sent pécheresse comme l'humanité elle-même et veut toujours davantage se convertir à l'Evangile; elle n'ose aucunement s'attribuer le mérite de sa fidélité séculaire à la Parole du Christ, encore moins afficher de la raideur et une satisfaction béate et pharisaique devant les frères séparés et les fils infidèles. Elle s'est avisée qu'un grand nombre d'enfants prodiges rentreraient à la maison paternelle, s'ils étaient sûrs d'être accueillis avec la sollicitude d'un père éploré et la conscience un peu moins sourcilieuse des frères aînés. A tous elle témoigne sa compréhension et sa bienveillance dans le Christ. Les voies de Dieu sont celles de l'amour: l'Eglise du vingtième siècle y revient comme à ses origines, au principe de son renouveau.

Denis PAQUIN, O.F.M.,
Professeur

945, Chemin Chambly,
Cité Jacques-Cartier.

Dans les discussions qui ont agité les esprits durant les derniers mois, nous distinguerons d'abord celles qui se sont tenues à l'intérieur même du Concile, puis les autres qui sont venues s'ajouter en marge du Concile, susceptibles aussi d'influencer les délibérations conciliaires.

I — Au Concile

La deuxième session n'a pas abordé, comme tel, le problème de la vie religieuse. Quelques pères ont même regretté qu'on ait renoncé à un projet de schéma qui lui était exclusivement réservé. Il ne faudrait certes pas juger cette abstention *actuelle* comme un désintéressement de l'état religieux dans l'Eglise. Au contraire, à plusieurs reprises, on a relevé le rôle éminent et l'oeuvre considérable que les religieux poursuivent à travers le monde: « Nous savons tout ce que nous devons aux religieux, tant à ceux qui mènent la vie active qu'à ceux qui mènent la vie contemplative » (Mgr Parecattil, archevêque d'Ernakunal, aux Indes).

C'est sûrement en reconnaissance de leur importance que S. Em. le Card. Suenens, à la 53^e Congrégation Générale, formulait le voeu « que soit augmenté le nombre des auditeurs laïcs présents au Concile (entre autres) les *frères* et les *Soeurs* des grandes congrégations qui servent si généreusement l'Eglise ». Par ailleurs il faut remarquer — car le fait a une grande importance — que près du tiers des Pères conciliaires appartiennent à ces Ordres religieux.

Pour le moment cependant, la mention des religieux s'inséra aux délibérations du Concile à l'occasion de deux discussions: l'une, concernant la sainteté dans l'Eglise, l'autre, l'institution d'un diaconat permanent.

I — La sainteté dans l'Eglise

La question de la sainteté dans l'Eglise a été introduite à la 56^e Congrégation générale, le 25 octobre, qui devait ce jour-là discuter le chapitre IV du schéma sur l'Eglise. Les Pères conciliaires

ont pris soin de préciser dès le début que c'est la grâce elle-même qui produit la sainteté. Tous les actes moraux, ascétiques, n'en sont simplement que préparation : la source de toute sainteté c'est le Seigneur Jésus-Christ lui-même. Par son commandement de l'amour parfait de Dieu et du prochain, il appela tous les croyants à la plénitude de la vie chrétienne dans le Saint-Esprit.

Mais la difficulté principale s'est manifestée dès le début de la discussion, à savoir si ce chapitre devait spécialement traiter des religieux ou des états de perfection. Trois considérations paraissent émaner de ces délibérations.

Religieux et laïcs

Et d'abord, tous sont d'accord pour observer que, au plan de la sainteté fondamentale, les religieux ne doivent pas être séparés des autres chrétiens ; il n'y a pas d'opposition entre sainteté sacerdotale, laïque ou religieuse. Tous les chrétiens sont appelés à la même sainteté essentielle. La distinction intervient dans les manières de se sanctifier. Elles varient selon l'état de chacun dans le Corps Mystique du Christ.

Les laïcs qui sont dans le monde, peuvent mener, et de fait mènent souvent une vie généreuse et parfois héroïque ; ils aiment l'Eglise, sont respectueux de l'autorité, pratiquent l'esprit de pauvreté, la charité et le dévouement. Ils souffrent et luttent pour la justice dans des organisations temporelles en suivant la doctrine sociale de l'Eglise. A la messe et par la communion, réunis tous ensemble, ils se sanctifient eux-mêmes en sanctifiant le monde.

On le voit, la sainteté ne se réduit pas à la pratique exclusive des trois conseils évangéliques. C'est S. Em. le Card. Léger qui le faisait opportunément remarquer : « Il y a la foi, l'amour et l'espérance, le Sermon sur la montagne qui est la grande charte et comme la constitution du règne de Dieu. Il y a la douceur. Saint Paul y fait plus souvent appel qu'aux conseils évangéliques ».

D'autres Pères du Concile ont rappelé la nécessité de l'esprit de mortification. Et c'est à cette occasion que le Cardinal Cento, président de la Commission pour l'apostolat des laïcs, ajoutait : « Il y a aujourd'hui des ennemis du mot pénitence et du mot croix. Il en est qui disent que les cloîtres sont anachroniques ». Aux religieux qui prient, se mortifient dans le cloître, le Cardinal voulut dire, du

sein du Concile, l'admiration et la reconnaissance des Pères. Ainsi donc, parmi les moyens de parvenir à la sainteté il faut réserver une place spéciale à la pénitence et à la mortification. Le Christ en a donné l'exemple et prêché la nécessité; les Apôtres l'ont rappelée aux premiers chrétiens. Aussi la mission de l'Eglise comporte-t-elle non seulement l'apostolat et la prière, mais encore la pénitence; et tous les chrétiens y sont appelés.

Il n'est donc pas juste de distinguer entre vie commune et vie parfaite dans le monde? Tous, laïcs, prêtres séculiers, religieux, sont appelés à une vie parfaite. L'effort vers la sainteté est un témoignage solennel de la signification eschatologique de la communauté chrétienne. Dans ce sens on a parfaitement raison de ne pas séparer religieux et laïcs.

Préceptes et conseils évangéliques

La distinction entre les religieux et les autres membres de l'Eglise se situe donc sur le plan de la consécration, une consécration pleine et volontaire à l'amour de Dieu. Mais sur l'objet de cette consécration, l'unanimité ne s'est pas totalement rencontrée. Plusieurs en restent encore à une persuasion commune, que la consécration des religieux porte sur les conseils évangéliques, dont ils vouent une observance effective, et non plus seulement affective, à laquelle seraient tenus tous les autres. C'est en ce sens, par exemple, que parlait Mgr Leiprecht, évêque de Rottenburg, en Allemagne. Soulignant la situation spécifique des religieux par rapport aux laïcs, il ajoutait: « Ce sont deux états qu'il ne faut pas opposer, comme ce fut le cas souvent, car leur spiritualité est complémentaire. Tous en effet, sont appelés à la sainteté. Celle-ci n'est pas la même pour tous. Les religieux sont appelés à la pratique des conseils évangéliques, mais les laïcs doivent pratiquer l'esprit de ces mêmes conseils ».

Mais est-ce suffisant, même pour les laïcs, de ne pratiquer les conseils que d'une façon « spirituelle », affective comme l'on dit? Ne sont-ils pas, eux aussi appelés à une observance effective? Chose certaine, spontanément ou par le concours des circonstances, ils seront appelés, occasionnellement du moins, à vivre réellement ces mêmes conseils, à accepter une réelle pauvreté, à se priver de l'activité sexuelle, à se plier à la volonté d'autrui, donc à se déta-

cher de leur propre moi autrement qu'en esprit. Il est faux de croire que seuls les préceptes sont imposés aux chrétiens; à tous s'imposent la doctrine du Sermon sur la Montagne, la nécessité du renoncement à soi. La doctrine évangélique embrasse donc préceptes et conseils, et tous ceux qui veulent atteindre la sainteté doivent suivre les uns et les autres d'une façon réelle et effective, pas seulement « spirituelle » ou affective.

La différence est que les religieux prennent un engagement officiel d'observer d'une façon *constante* les conseils évangéliques et organisent leur vie en fonction de cette obligation volontaire. Par là, certes, ils renoncent à des biens authentiques. Mais loin de se diminuer humainement, ils acquièrent la chance d'un plein épanouissement; car la pratique des conseils purifie les affections humaines, augmente la liberté spirituelle, pousse au service par amour, à l'exemple du Christ et de sa Mère.

Valeur de témoignage

Le religieux se présente donc, et ici tous sont d'accord, comme le témoin des valeurs surnaturelles. « Dans la marche vers la sainteté du peuple de Dieu, disait Mgr Charue, évêque de Namur en Belgique, les religieux sont à l'avant-garde. Il ne faut pas séparer l'avant-garde des troupes, leur sainteté aura valeur d'exemple ». Le témoignage est indispensable à l'Eglise. De là l'éminente dignité de l'état religieux. La raison d'être des religieux est de signifier et de témoigner que le règne de Dieu est déjà réalisé dans l'Eglise.

Cette affirmation est particulièrement exigeante pour nous, religieux, et ce poste d'avant-garde nous engage hautement à la face de toute l'Eglise. Les paroles du Card. Doepfner, archevêque de Munich, ont de quoi nourrir pour longtemps notre méditation. « Nous aimons le chapitre qui fait de l'appel à la sainteté la vocation de tous les chrétiens, et non seulement des religieux comme s'il y avait différentes classes de sainteté dans l'Eglise.

« Pourtant le Concile se doit de proclamer l'excellence de l'état religieux. Que le peuple de Dieu sache que les religieux sont un signe, une perle précieuse de l'Eglise. Aussi, que le Concile avertisse également les religieux et leur dise qu'ils ne doivent pas vivre seulement pour eux, mais avec les évêques et pour le peuple; car, plus que jamais, l'unité dans l'action pastorale est nécessaire.

Ne séparons donc pas les religieux de ce chapitre mais signalons leur dignité dans le titre de la sainteté de tous et spécialement de la pratique des conseils évangéliques ».

2 — Le diaconat permanent

Du point de vue dogmatique, tous les Pères semblent d'accord au sujet du diaconat comme ordre permanent dans l'Eglise. La discussion se situe plutôt au plan pratique. Faut-il, d'un point de vue pastoral, restaurer l'ancien état du diaconat permanent? Si oui, faut-il ou non imposer au diacre le célibat? Nul ne doit s'étonner que, sur ce plan pratique, les opinions puissent être divergentes, même entre évêques d'un même pays, à plus forte raison entre évêques missionnaires, dont les diocèses sont dans des situations si différentes.

Nous ne trouvons pas opportun de discuter ici tous les points de vue qui ont été émis. D'autant plus que certains théologiens l'on fait d'une façon vraiment exhaustive (P. TILLARD, O.P., *Le Devoir*, 28 oct. 1963). Nous nous permettons seulement de souligner les vues de Mgr Lefèbvre, C.S.Sp., supérieur général des Pères du Saint-Esprit. Personnellement favorable à la restauration du diaconat, il opte plutôt en faveur d'ordonner diaques les religieux frères, auxiliaires des évêques et des Ordres religieux. Incidemment, Mgr Lefèbvre parle d'expérience. En 1950, il a fondé en Afrique, à Dakar plus précisément, une congrégation religieuse de Frères, connue sous le nom de Frères de Saint Joseph, auxiliaires du clergé, qui sont maintenant au nombre de 20 profès et de 9 novices. Ils sont les vicaires des prêtres, enseignent la doctrine chrétienne, prêchent après la messe, visitent les malades dans les villages, et rendent quantité d'autres services.

Des Frères religieux de ce genre existent dans beaucoup de diocèses d'Afrique et dans d'autres missions dans le monde. « Ils ont pendant quatre ou cinq ans une préparation spéciale, et sont prêts à recevoir immédiatement l'ordre du diaconat. Etant célibataires, comme les prêtres, leur rôle est hautement apprécié par les fidèles comme par les non-catholiques ».

Cette vue concorde avec celle de l'évêque Paul Sani, S.V.D., évêque du diocèse de Den Pasan, en Indonésie, qui, lui aussi, pense qu'il faut donner priorité aux Frères pour le choix des diaques.

Quoiqu'il en soit de ce point de vue, le Concile paraît s'orienter à peu près sûrement vers l'acceptation du diaconat comme état permanent dans l'Eglise, laissant aux évêques la possibilité de fixer les modalités de cette institution. Les tâches des diacres ne manquent certes pas, et pas seulement en territoire proprement missionnaire. Nous continuons de croire que nombre de religieux laïcs seraient déjà prêts à assurer cette tâche, sans préjudice pour autant d'un diaconat sans célibat.

II — En marge du Concile

La nature de la vie religieuse vient d'être évoquée en marge du Concile dans deux volumes qui ont déjà eu une très grande influence: Mgr Paul PHILIPPE, O.P., *Les fins de la vie religieuse et apostolique*; et Cardinal SUENENS, *Promotion apostolique de la religieuse*. Si nous en parlons ici, c'est qu'ils auront au moins indirectement leur répercussion sur les discussions des Pères conciliaires. On a déjà entrevu précédemment que leur vision de la vie religieuse n'est pas clairement définie. Nous savons par ailleurs que le volume du Card. Suenens, présenté à la fois en sept langues au moment de sa parution, a été largement distribué au sein du Concile.

Dans ces deux volumes, qui s'affrontent en quelque sorte, la vie religieuse est présentée sous des aspects assez différents. Les deux tentent d'établir une certaine hiérarchie entre les deux fins de la vie religieuse. Mgr Philippe, incidemment, présente les deux positions: « Nous nous trouvons face à deux attitudes opposées, dictées par deux conceptions différentes des relations entre les deux fins de la vie religieuse. Tandis que les uns voient dans les oeuvres comme un moyen d'exercer la vertu et de se sanctifier, les autres font de leur sanctification dans la vie religieuse comme un moyen au service de leur apostolat » (p. 19).

Il s'agit donc des rapports entre sanctification et apostolat; faut-il donner la préséance à l'action ou à la contemplation? Le volume du Card. Suenens marque résolument une préférence en faveur de l'action. Il entend sans doute la sanctification comme le but premier de tout institut religieux, et ceci vaut pour les religieuses: « Les religieuses s'offrent à l'Eglise pour qu'elle les conduise à la sainteté » (p. 81). Mais sa volonté très nette est de marquer la prédominance de la vie active: « La fin propre et spécifique

de chaque religieux variera selon la nature de la consécration choisie, mais la fin générale est identique pour toutes; il s'agit de vouer sa vie au salut du monde. Dans la vraie perspective chrétienne, le tout prime les parties » (p. 120).

Remarquons cependant que la dualité de ces fins ne se présente pas comme une opposition, mais comme une imbrication tout à fait réalisable: « Les religieuses se sanctifient pour le monde. Elles se sanctifient aussi en sanctifiant le monde. S'il est vrai que nul ne donne ce qu'il ne possède pas, il est vrai également que le plus sûr moyen d'avoir, c'est de donner; on ne possède des richesses spirituelles qu'en les communiquant à autrui, on ne garde que ce que l'on perd, selon la parole de Jésus: Quiconque consent à perdre son âme, la trouvera » (p. 81).

Mgr Philippe est loin de partager cette opinion. Chez lui, et sur ce point il entend se référer fidèlement à saint Thomas, la prédominance est très nette en faveur de la contemplation. « La profession opère un véritable transfert de propriété: le religieux ne s'appartient plus, il appartient à Dieu, comme une chose consacrée, comme un calice. Il est mort au monde pour être tout à fait à Dieu, il est un être séparé, parce qu'il est tout entier sanctifié » (p. 39).

Cette conception de la vie religieuse, tournée particulièrement vers le service de Dieu, ne supprime pas la légitimité d'une vie active. Si les religieux contemplatifs « ont pour principe et pour fin l'amour de Dieu, car c'est lui qui inspire de vaquer à Dieu seul, pour mieux l'aimer (les actifs) ont pour principe l'amour du prochain, car c'est lui qui pousse à subvenir aux nécessités d'autrui » (p. 48).

Il n'en reste pas moins que l'action des religieux doit être dirigée par la contemplation: « tant dans la vie mixte que dans la vie purement active, l'action sur le prochain sera d'autant plus féconde que la contemplation et la charité du religieux seront plus parfaites » (p. 59). Aussi: « Quand on entre dans un Institut religieux de vie mixte ou de vie active, ce n'est pas d'abord pour se rendre plus apte à l'apostolat que si l'on était resté dans le monde, c'est pour consacrer sa vie à Dieu, pour le mieux aimer, et le mieux connaître, pour le glorifier aussi parfaitement que possible dans les exercices de la contemplation comme dans les oeuvres de la vie active. De même que la contemplation, la sanctification personnelle

ne saurait être considérée comme un simple moyen ordonné à l'apostolat, car elle est une fin qui doit être poursuivie pour elle-même, pour Dieu » (p. 60). « Le premier devoir pour un religieux, même pour un religieux appartenant à un institut de vie active ou de vie mixte, est donc de vaquer à Dieu dans la contemplation » (p. 68).

On le voit, les deux positions sont tout à fait différentes. Pour l'un (Card. Suenens) la vie religieuse est le moyen de rendre l'apostolat plus fécond, pour l'autre (Mgr Philippe) la vie religieuse, même active, vaut par elle-même, l'apostolat n'étant qu'une extension. Il ne nous appartient pas de marquer pour le moment lequel des deux est dans le vrai; nous nous permettons tout de même de constater que les deux conceptions de vie religieuse sont peut-être trop durcies. Ne serait-il pas possible de concevoir la vie religieuse, non plus unique, mais suffisamment riche pour accepter les deux conceptions ?

Pour obtenir une plus claire perception des valeurs de la vie religieuse, il conviendrait sans doute, d'étudier plus profondément les textes scripturaires qui fondent la vie religieuse; de même une vue historique des fondations religieuses permettrait aussi de nous faire une conception plus exacte de la vie religieuse dans les desseins de Dieu se réalisant au cours de l'histoire de l'Eglise. Nous ne croyons pas qu'il suffise de partir simplement d'un *a-priori*, pas même du texte d'un auteur, fut-il le plus éminent. La vie religieuse est trop riche pour être perçue dans une vue simplifiée: « il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père », disait Notre-Seigneur.

Quoiqu'il en soit, il conviendra toujours, en lisant le volume du Card. Suenens, de nous souvenir que l'action du religieux, pour être fructueuse, doit être imprégnée d'esprit surnaturel. Or cet esprit ne se puise que dans un contact fréquent avec le Christ, et d'autant plus intense que l'activité apostolique est plus grande. La prière, la contemplation, est sûrement le seul moyen d'établir ce contact sanctifiant.

Ces problèmes ne sont pas nouveaux dans l'Eglise, mais ils se posent avec une particulière acuité en un siècle où l'on prend une conscience plus vive de son insertion dans l'Eglise. Peut-être aussi en raison de la lumière nouvelle avec laquelle on considère le rôle du laïc dans le Corps Mystique. Faut-il nous inquiéter de cette

prise de conscience? Nous ne croyons pas! Au contraire, nous devons nous en réjouir, car elle nous permettra d'affermir par le fait même nos convictions religieuses. Il ne conviendrait certes pas de nous laisser aller au pessimisme; encore moins de nous arrêter aux dires de ces prophètes de malheurs qui annoncent pour bientôt la suppression des ordres religieux de type traditionnel. L'Eglise n'est pas appelée à disparaître parce qu'elle s'interroge sur les adaptations de sa pastorale au monde actuel. Certes les communautés sont aussi appelées à s'adapter aux contingences modernes, et nous devons rendre le témoignage qu'un effort louable se fait en ce sens.

Mgr Philippe, récemment de passage au Canada, reprenait ses idées devant les Supérieurs Majeurs de nos communautés. Entre autres, il s'arrêtait à ce dernier problème des adaptations nécessaires. *Donum Dei* publiera bientôt le texte entier de ses conférences: nous croyons pourtant utile d'en transcrire un extrait, que nous trouvons déjà publié dans le Bulletin de l'A.H.C.C. (vol. 5, no 8). En attendant la parution du texte entier, les religieux pourront déjà méditer ce court passage.

« La prise en charge par des laïcs et même souvent par l'Etat d'oeuvres jusqu'ici dirigées surtout par les religieux ou par les religieuses ne devrait-elle pas amener l'Eglise à confier au laïcat chrétien ces écoles, ces hôpitaux et toute l'assistance sociale, pour libérer les milliers de religieux et de religieuses qui s'y consacraient jusqu'ici et leur confier ainsi des tâches plus proprement évangéliques, pour les consacrer exclusivement à l'apostolat? Ces oeuvres charitables que l'Eglise a assumées dans les siècles passés ne sont-elles pas pour elle des oeuvres de suppléance, des oeuvres qu'elle a dirigées parce que l'Etat n'était pas capable de les créer? »

« La réponse à cette question capitale nous est donnée par l'Eglise elle-même: les derniers Papes ont tous déclaré que jamais l'Eglise ne renoncera à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de secourir les pauvres, de soigner les malades ou d'assister les prisonniers. Elle en a reçu mission de son Fondateur et de son Chef invisible, le Seigneur Jésus lui-même, quand il a confié ces oeuvres à ses disciples et quand il leur a révélé que c'était lui-même qu'ils assisteraient dans ses membres (Cf. Mat. 25, 31-40).

« Et c'est encore l'Eglise qui a sanctionné le rôle de chacun de vos Instituts dans le monde quand elle a approuvé votre érection canonique et vos Constitutions: vous ne pourriez pas sans lui désobéir modifier votre fin spéciale et abandonner vos oeuvres. Ayez confiance: aujourd'hui comme hier, l'Eglise vous confie une oeuvre qui lui est propre, non pas une oeuvre de suppléance, mais une oeuvre de charité, c'est-à-dire une oeuvre accomplie par amour pour Dieu et parce que Dieu aime ces êtres qui vous sont confiés: ces enfants et ces malades. Sans doute, les maîtres et les infirmières laïcs peuvent les aimer aussi de charité, mais enfin l'oeuvre qu'ils exercent, l'enseignement ou le soin des malades, n'est pas conçu par eux ou par l'Etat comme une oeuvre de charité, mais comme une oeuvre sociale.

« Il y a donc aujourd'hui, il y aura encore demain et jusqu'à la fin des temps, place pour des Instituts religieux voués aux oeuvres de charité et il faut dire à vos religieux et à vos religieuses qu'ils s'y consacrent comme au service de Dieu dans le prochain, comme une oeuvre d'Eglise.

« Un frère éducateur qui enseigne les mathématiques ou une religieuse hospitalière qui passe ses journées et peut-être ses nuits à la salle d'opération fait une oeuvre qui a valeur de charité par elle-même et qui contribue pour sa part, humble mais sûre, à l'oeuvre commune de tout son Institut.

« Il n'en est pas moins vrai que trop souvent on se contente de bien faire son travail professionnel sans viser au bien des âmes que l'on approche. Que d'éducateurs, prêtres ou frères, que de Soeurs enseignantes considèrent avoir satisfait à tout leur devoir en préparant bien leurs cours, en se dépensant sans compter en classe à intéresser leurs élèves à la matière enseignée, sans voir dans ces âmes d'enfants des créatures du Bon Dieu qu'il faut aimer comme le Christ les aime en vue de les conduire à leur perfection humaine et chrétienne.

« La grande rénovation de la vie religieuse active réside à mon avis dans cette prise de conscience, plus urgente que jamais de nos jours, du devoir qu'a tout religieux et toute religieuse d'être un apôtre, un témoin de Jésus-Christ. Que chaque frère éducateur, que chaque religieuse hospitalière ait cette soif des âmes que l'on découvre dans la vie de tous les saints. Que chacun fasse ce qu'il

peut, que les Supérieurs voient ce qui peut être fait, pour « annoncer (aux hommes) les insondables richesses du Christ » (Eph 3, 8). La plupart du temps, ce sera de façon très modeste, dans un entretien avec un malade, dans une récréation avec les élèves, dans des contacts avec leurs parents, en s'intéressant aux employées laïques de la maison, bref chaque fois qu'il est possible d'être un témoin du Christ qui ne peut pas ne pas parler de celui qu'il aime. Il faudrait que tous les religieux, prêtres ou non, et que toutes les religieuses en contact avec le prochain puissent dire avec saint Pierre et saint Jean « Nous ne pouvons pas ne pas oublier ce que nous avons vu et entendu » (Act 4, 20).

« Qu'on ne se méprenne pas sur les exigences de ce devoir apostolique. Il pourrait devenir un prétexte à évasion de tâches plus humbles et plus ingrates; dans bien des cas, ce zèle des âmes restera à l'état de désir intérieur et se traduira surtout en prière pour le prochain et pour ceux qui, dans la communauté, sont chargés de cet apostolat direct. Car enfin, c'est toute la communauté qui a pris en charge les âmes confiées à ses oeuvres et non pas chaque religieux individuellement.

« Il n'en reste pas moins que les Supérieurs doivent chercher à stimuler le zèle apostolique de leurs religieux et à les inciter à saisir toutes les occasions qui se présentent, dans l'exercice de leurs fonctions au service du prochain, pour se comporter en vrais témoins du Christ.

« En outre, et ceci est aussi très important, il faut que les Supérieurs responsables aient un sens très aigu des besoins actuels de l'Eglise pour voir toutes les extensions possibles des oeuvres de leur Institut, dans la ligne de sa fin spéciale. Pourquoi des religieuses enseignantes n'assumeraient-elles pas, si elles le peuvent, des maisons d'éducation spécialisées pour enfants malades ou retardés, des foyers d'étudiantes ou des écoles du soir pour jeunes filles pauvres ? Le champ d'action est presque illimité, à l'intérieur de chacune des grandes catégories d'oeuvres de charité assumées par l'Institut.

« Il faut donc que les Supérieurs repensent sans cesse ces grands problèmes, sachant transformer les oeuvres qui ne répondent plus aux besoins de notre temps et inventent même des oeuvres nouvelles plus adaptées à notre temps, à condition toutefois

de rester toujours fidèles à la fin spéciale de leur Institut, à son esprit comme à ses possibilités pratiques ».

Alonzo-M. HAMELIN, O.F.M.,
Prof. de Théol. Morale

5750, Boul. Rosemont,
 Montréal, 36.

Note

Au moment d'aller sous presse, nous recevons une lettre de Mgr Flahiff, adressée à la Conférence Religieuse Canadienne. Comme elle porte précisément sur l'activité de la Commission des Religieux du Concile Vatican II, elle intéressera sûrement nos lecteurs et complétera heureusement l'article qui précède. En voici un passage.

... Bien que le contenu entier du schéma sur les Religieux n'ait pas encore été publié — et il ne le sera pas avant d'avoir été présenté au Concile pour discussion — ses thèmes généraux sont connus depuis quelque temps déjà. Depuis que sa partie proprement théologique a été transportée dans le schéma sur l'Eglise, le schéma sur les religieux commence maintenant par des considérations sur la nature de notre mode de vie et ses différentes formes. La question de l'adaptation, comme on s'y attendait, occupe une place bien en évidence. Désignée par l'expression « accomodata renovatio », on la considère en relation avec les nombreux aspects de la vie. La vie commune et l'habit religieux retiennent tous deux l'attention, sans autant de détails peut-être que certains désiraient y voir. Enfin, la formation des membres et la culture des vocations sont considérées, tout comme les tendances plus marquées vers une coopération plus grande et une coordination entre les différents instituts religieux.

Ce qui est très frappant, si l'on compare la version actuelle du schéma sur les religieux avec la version originale, c'est le degré d'insistance placée maintenant sur les seuls principes généraux. Ceci, évidemment, en conformité avec les directives de décembre dernier pour la révision de tous les schémas. Mais je me demande, cependant, si beaucoup de religieux n'attendent pas que le Concile prenne pour eux toutes sortes de décisions et ne propose des adaptations sur les points les plus minimes. A mesure que les sessions

progressent ici, il nous apparaît de plus en plus clairement qu'un concile oecuménique comme tel doit nécessairement se limiter aux énoncés de base sur les questions fondamentales de la vie religieuse et sur le besoin de rénovation et d'adaptation au temps présent, laissant, comme je l'ai indiqué plus haut, aux commissions post-conciliaires et à la commission de la révision du Code, la tâche de résoudre les questions de détails. De plus, et c'est mon opinion personnelle, il faudra que les communautés individuelles tâchent de prendre plus d'initiative en la matière. J'espère, en fait, que le Concile leur donne une invitation pressante d'avoir à s'exécuter, montrant d'un côté beaucoup de courage, et d'autre part un sens profond de leur responsabilité. Les conditions sont si différentes qu'il ne serait pas sage, pour ne pas dire impossible, de la part d'un concile, d'essayer de donner des directives précises pour tous. Chacun pour soi, les instituts religieux savent mieux quel esprit ils essayent d'incarner, ainsi que les besoins et les circonstances particulières auxquelles ils doivent s'adapter. Les principes et les normes qui viendront du Concile seront pour eux autant de secours pour les aider à se renouveler et à faire les adaptations nécessaires pour faire de la vie religieuse, à ce moment-ci de l'histoire de l'Eglise, la force vitale et efficace qu'elle fut dans le passé, en particulier à l'époque de l'« âge d'or » de chaque fondateur et de chaque fondatrice. Sans doute, la grande responsabilité revient aux administrations générales et aux chapitres généraux, mais les autres membres peuvent apporter quelque chose par l'étude et la discussion. Pour accomplir cet effort, on devrait pouvoir exploiter les connaissances, la sagesse et l'expérience de l'ensemble de la communauté. Le débat sur l'Eglise, qui vient de se terminer, a provoqué plusieurs interventions qui insistaient sur l'apport positif que chaque membre en particulier doit offrir pour que la vie du corps tout entier soit saine et forte.

Il faut prier pour que l'Esprit-Saint daigne illuminer les Pères du Concile et les membres de la Commission des Religieux en particulier, de sorte qu'ils puissent formuler les principes généraux les plus aptes à inspirer, à encourager et à guider les religieux dans le travail de renouvellement de leur esprit et de l'adaptation aux besoins de notre temps...

Georges Bernard FLAHIFF, C.S.B.
Archevêque de Winnipeg,
Commission Conciliaire des Religieux

Il y a près d'un an s'achevait la première session de Vatican II. Un immense travail de « mise à jour » était commencé. Et l'on peut affirmer que sous la poussée de l'Esprit ce travail a réveillé un sentiment universel « d'anxiété oecuménique ». En un mot, le Concile a réalisé sa percée oecuménique. Cependant, les Pères les plus spécialement sensibilisés à la question missionnaire ont regretté dans les schémas présentés l'absence de l'aspect missionnaire qui fasse mieux ressortir la mission primordiale de l'Eglise.

Evidemment les rapports positifs en faveur de la mission ne manquent pas. L'esprit d'ouverture et le souci du dialogue sont des éléments oecuméniques mais aussi des éléments à répercussions profondes en missiologie. En effet, les règles du dialogue oecuménique valent pour le dialogue avec le non-chrétien, à savoir : communiquer la vérité intégralement, mais en tenant compte de la culture, des moeurs, etc. pour rendre cette vérité compréhensible. Puis, l'aspect communautaire demandé dans le schéma sur la liturgie, pour exprimer une participation vivante et intelligente, est une affirmation timide mais pleine de promesses de la nécessité de son adaptation aux différentes cultures, le retour à des formes simples et expressives. Il y a aussi la découverte personnelle des évêques des immenses besoins de l'apostolat missionnaire et des nécessités criantes des jeunes Eglises, découverte engageant en conscience la collégialité des évêques ⁽¹⁾.

Et pourtant chez beaucoup il subsiste une certaine inquiétude que l'Eglise, à ce tournant décisif de son histoire, manque sa révolution missionnaire ⁽²⁾.

1. "L'étude de la collégialité de l'épiscopat doit montrer l'évêque engagé dans l'effort missionnaire de toute l'Eglise non seulement en vertu de la charité, mais aussi en vertu de la justice." Cfr Rapports de la 8e Congrégation Générale, *Osservatore Romano* 722 (1963) col. 4, p. 4.

2. Dans un reportage du *Divine Word News Service* (14-F-63) nous pouvions lire ces mots de Mgr Danilo Catarzi, S.X., "Je suis désappointé parce que l'on a pas encore distribué le schéma sur les missions, car nous

La deuxième session vient de se terminer. Les documents ont été présentés, discutés, retravaillés avec une préoccupation pastorale et oecuménique remarquable. Mais on n'a pas encore senti ce souffle missionnaire capable de remuer l'Eglise toute entière.

Malgré l'espoir de nombreux évêques missionnaires, le schéma « de missionibus » n'a pas paru et c'est peut-être mieux, semble-t-il. Selon Mgr Van Cauwelaert, les échos que nous en avons étaient plutôt décevants. « A côté de certaines adaptations juridiques excellentes, on n'y trouverait qu'un exposé assez ordinaire de la doctrine, remarquable d'ailleurs, des dernières encycliques missionnaires et de multiples considérations pratiques, qui sûrement ne réaliseront pas le renouveau qu'on attend aujourd'hui »⁽³⁾. Effectivement, que changerait dans l'Eglise un chapitre spécial sur sa mission ou un schéma « de missionibus »? Est-ce que ce schéma d'ailleurs pourrait provoquer dans l'Eglise la révolution missionnaire dont elle a besoin? Serait-il totalement faux de dire que jusqu'ici la quasi totalité des efforts apostoliques même en mission a été de garder les brebis déjà au bercail? Il faut s'y employer, car cela fait partie de la mission de l'Eglise. Mais il ne faut pas en rester à cette vision statique de l'Eglise. Son dynamisme veut qu'elle tende de toutes ses forces à sa réalisation parfaite dans le Christ ressuscité. Nous croyons trop facilement que l'Eglise ait déjà tout ce qu'elle doit être, possédant une fois pour toutes son unité, sa sainteté, sa catholicité et son apostolicité, quitte à susciter la pitié pour les âmes à sauver. Cette fausse sécurité d'une Eglise parfaite en son essence est plus à craindre que tous les ennemis extérieurs. Bien sûr, l'Eglise est parfaite en son essence; mais elle sera l'unique et vraie Eglise du Christ que pour autant qu'elle tende sous l'impulsion de l'Esprit à le devenir chaque jour davantage.

Quelle est la tâche missionnaire du Concile? Donner aux chrétiens la vision dynamique de l'Eglise envoyée pour réunir tous

ne pouvons pas maintenant coordonner un schéma avec l'autre (celui de l'Eglise), voir les côtés positifs et négatifs des deux, et les rendre complémentaires l'un de l'autre" (11 octobre). Et plus loin: "Il serait fâcheux que les évêques du monde entier ne soient pas confrontés à ce rôle essentiel et à la mission de l'Eglise entière, à cette heure unique dans l'histoire."

3. J. VAN CAUWELAERT, *En attente de la percée missionnaire, Perspectives de Catholicité*, 22 (1963) n. 3, pp. 194-195.

N. B. — Ces notes sont tirées en partie de cet article court mais substantiel.

les hommes dans l'amour du Christ. L'unité essentiellement dynamique de l'Eglise est d'abord la communion de tous les hommes avec le Père et le Fils dans l'unité de l'Esprit, avant d'être soumission au représentant du Christ, si nécessaire que soit cette soumission. Sa sainteté consiste avant tout dans la participation au sacrifice du Christ offert à son Père, par lequel il donne sa vie pour que tous les hommes aient la Vie et parviennent à l'unité. La catholicité doit faire de l'Eglise la maison où les hommes de toute race et culture trouvent leur épanouissement total. Son apostolicité, enfin, n'est pas seulement la succession continue de la hiérarchie depuis les apôtres, mais principalement la continuité dans l'Eglise de leur élan apostolique à porter au monde la bonne nouvelle. Tâche immense de la mission de l'Eglise, qui doit apporter la réponse à un monde techniquement unifié qui cherche son unité spirituelle. L'ère des conquêtes apologétiques et de la défense des droits à l'évangélisation est révolue. Il faut désormais rayonner de l'amour du Maître venu non pour dominer mais pour servir.

Nous espérons encore la percée missionnaire du Concile. L'Esprit est à l'oeuvre et l'Eglise en Concile à l'écoute. Pour enlever toute barrière handicapant le travail de l'Esprit le Concile a besoin d'une foi et d'un courage inébranlables. Puisse notre prière au Seigneur aider le Concile à répondre pleinement aux aspirations de l'Esprit.

L'Équipe des Missions,
par A.-M. LANGLAIS, O.F.M.

5750, Boul. Rosemont,
Montréal.

La constitution apostolique de Paul VI sur les vocations sacerdotales

La Constitution Apostolique *Summi Dei Verbum* paraissait, le 4 novembre, à l'occasion de la célébration du IV^e centenaire de l'institution des séminaires par le Concile de Trente. Cette Constitution de Paul VI insiste sur la nécessité de cultiver l'esprit de sacrifice chez les candidats au sacerdoce.

Ayant énuméré certaines des qualités requises de la part des futurs ministres de Dieu, entre autres l'esprit de réflexion, le libre choix du bien, la maîtrise de la volonté et des sens, Sa Sainteté déclare: « Celui qui aspire à être, avec le Christ et pour le Christ, témoin devant le monde de la vérité qui rend libre et qui rachète, devra être élevé dans le culte de la vérité, aussi bien dans les mots que dans les actes, et par conséquent dans la sincérité, la loyauté, la fidélité, la cohérence... Tout cela ne doit pas être oublié de la part de ceux qui sont appelés à être avec le divin Sauveur des victimes de l'amour et de l'obéissance pour le salut des hommes, à vivre dans la chasteté virginale et dans un détachement exemplaire, aussi bien intérieur qu'extérieur, à l'égard des vaines richesses de ce monde, pour que leur ministère soit plus digne et plus riche de fruits salutaires.

« C'est pour cette raison que l'on exigera d'eux un jour, non seulement que toutes leurs bonnes qualités soient mises au service du ministère sacré, mais qu'ils soient prêts à sacrifier aussi plusieurs souhaits légitimes de la nature et à supporter des torts et des persécutions pour accomplir fidèlement et généreusement l'office du bon pasteur ».

DANS L'ÉCLOSION DES VOCATIONS, RESPONSABILITÉS DES PARENTS ET DE L'ÉCOLE

Le Pape a fait ressortir, d'autre part, la responsabilité qui incombe aussi bien aux pasteurs qu'aux parents dans l'éducation de la jeunesse, du point de vue de l'éclosion des vocations sacerdotales.

La vocation sacerdotale est un don de Dieu, mais elle n'en réclame pas moins pour cela la collaboration du clergé et du laïc.

« En effet, dit le Saint-Père, la civilisation contemporaine a répandu dans le peuple chrétien l'estime et la cupidité des biens de ce monde en rabaissant d'autant dans l'esprit de nombre de gens l'attrait pour les biens surnaturels et éternels.

« Comment pourront donc se manifester les vocations sacerdotales dans des milieux familiaux et scolaires où l'on célèbre presque uniquement les valeurs et les bienfaits des professions terrestres ? C'est pourquoi il faut créer dans la famille et à l'école l'ambiance spirituelle voulue pour que puissent naître et se développer l'estime et le saint enthousiasme pour la vie sacerdotale ».

LA SÉVÉRITÉ DANS LE CHOIX ET DANS LA FORMATION

La prière est un des grands moyens que le Pape recommande pour susciter les vocations sacerdotales, en rappelant que le sacerdoce exige la perfection spirituelle tout autant que l'intégrité physique, car les tâches réservées aux prêtres vont parfois jusqu'au sacrifice de la vie.

Egalement, le Pape revient sur la déclaration qu'il est inconcevable d'orienter vers le sacerdoce des candidats qui seraient psychiquement ou physiquement diminués. Aussi juge-t-il à propos d'insister sur la nécessité d'examiner soigneusement ces mêmes candidats, pour se rendre compte de leurs aptitudes.

« Aujourd'hui aussi, dit-il, devant les déplorables défections de certains ministres du sanctuaire — qu'une plus grande sévérité dans le choix et dans la formation aurait pu prévenir — les pasteurs des diocèses devront ne pas oublier le sévère avertissement de saint Paul à Timothée : N'impose les mains à personne avec précipitation et ne participe pas aux manquements d'autrui ».

Le Pape s'étend ensuite sur les difficultés de l'éducation de la jeunesse et surtout de celle qui veut se vouer à la vie religieuse, mais dont l'esprit de critique est effréné et qui jouit d'une liberté trop grande. Il propose comme remède contre ces dangers l'esprit de prière, d'humilité, d'obéissance, de dévouement et de sacrifice qu'il engage à cultiver chez les jeunes, aussi bien au sein de la famille qu'à l'école.

LES ÉDUCATEURS DE PRÊTRES

Dans la partie du document qu'il consacre au rappel de l'institution des séminaires, le Pape rend grâces au Seigneur d'avoir permis que, malgré les obstacles de toute nature, les séminaires aient pu se développer au cours des siècles au dehors de l'Europe, en Amérique et dans les pays de mission.

Après avoir évoqué les noms de ceux qui, comme saint Ignace, saint Charles Borromée, le cardinal Reginald Pole en Angleterre, saint Vincent de Paul, saint Jean Eudes, M. Olier en France oeuvrèrent pour l'application de la décision du Concile de Trente, le Pape adresse des éloges à tous ceux qui travaillent à la formation des candidats au sacerdoce et à la vie religieuse, évoquant tout spécialement ceux qui se consacrent à cette tâche dans les régions où le clergé fait défaut et où il est ardu et souvent dangereux de procurer à l'Eglise de nouveaux ministres du sanctuaire.

Et le Saint Père continue en disant: « Nous félicitons aussi ceux qui, répondant aux invitations et aux prescriptions de la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités s'emploient avec profit, au moyen d'écrits et de réunions, à parfaire les méthodes d'éducation des séminaristes selon les besoins des temps et des lieux, en les enrichissant des progrès que fait la pédagogie, sans cesser de rester fidèles à la nature et aux buts de la vie sacerdotale. En effet cela concourt au bien et à l'honneur de l'Eglise ».

A votre service

18 — *Dans certaines congrégations, on alloue aux supérieurs des montants d'argent qu'ils peuvent dépenser de leur propre autorité. Faudrait-il cependant que les montants dépensés, qu'ils proviennent de cadeaux ou de tout autre source, apparaissent dans les livres de comptabilité de la congrégation ?*

Le Droit canonique recommande, pour toute congrégation, l'institution d'économés pour l'administration des biens temporels: économe général, provincial et local, selon le cas. Les uns et les autres exercent leur charge sous la direction du Supérieur et le contrôle du Conseil respectif. Seul le supérieur local peut cumuler les deux charges, si la nécessité l'exige (DC 516 § 2, 3). Il n'en reste pas moins que toute dépendance dans l'usage des biens revient au supérieur, bien qu'une certaine latitude puisse être laissée aux économés dans l'accomplissement de leur fonction. L'administration des biens temporels n'est en fait qu'une partie du gouvernement du supérieur.

Cette prescription rappelle que le supérieur n'est pas propriétaire des biens de l'institut, ou de la communauté; il n'en est que l'administrateur, par lui-même ou par l'économe, les autres religieux devenant par le fait même dépendants de lui. Dès qu'un bien survient à la communauté, sous quelque forme que ce soit, il devient propriété de la communauté. Et partant, ce bien doit être employé à pourvoir aux besoins communs et particuliers, mais jamais à des usages inutiles ou contraires à la pauvreté. Les supérieurs, quel que soit leur rang, sont tenus autant que les simples religieux à l'observance du voeu de pauvreté et à la pratique de cette vertu. Ils ne peuvent donc employer les biens de la communauté ou de l'institut à des usages non approuvés, comme par exemple pourvoir à l'entretien de leur famille, faire des cadeaux à des amis, se procurer pour eux-mêmes ou pour d'autres religieux des choses superflues. Comme les autres chrétiens toutefois on leur permettra de faire des aumônes, non seulement avec le superflu, mais même avec le nécessaire, suivant le cas. Nous savons, par ailleurs, que dans une communauté il ne devrait pas y avoir de superflu, même sur le plan collectif. La générosité faite avec des biens nécessaires est de nature à édifier davantage.

Pour faciliter l'expédition courante des affaires, le supérieur est habituellement autorisé à dépenser certaines sommes soit avec le consentement de son conseil, ou même sans autorisation du tout. On comprend cette latitude; mais cela ne veut pas dire que l'argent utilisé librement soit soustrait à tous contrôles des supérieurs compétants (Provincial, Général, ou l'Ordinaire du lieu). Par conséquent, pour que le contrôle puisse se faire, il est tout à fait normal que l'utilisation de l'argent soit consignée dans les livres de comptabilité. La liberté accordée à un supérieur d'utiliser certains montants sans avoir à recourir chaque fois à son conseil ne signifie pas qu'il devient propriétaire de cet argent, mais seulement qu'il est autorisé, « en bon père de famille », à faire acte de propriété. Comme la propriété de fait reste à la communauté, la somme aussi doit être employée en faveur

de la communauté et, partant, doit être enregistrée. Les autorités majeures peuvent demander compte au supérieur local de son administration; il est même normal que ces comptes soient revisés en temps opportun.

Alonzo-M. HAMELIN, O.F.M.

Montréal.

19 — *Supériorat à perpétuité.*

Plusieurs lettres nous sont encore parvenues concernant les religieux qui semblent posséder le charisme du supériorat perpétuel, au moins comme question de fait. Nous sommes souvent revenus sur le sujet, même au cours de la présente année. Nous jugeons cependant utile de transcrire ici la lettre qui suit.

Assez récemment un Prédicateur de retraite, prêchant sur l'obéissance, disait: « Quand donc les Communautés se rendront-elles au Droit Canon, en ne maintenant pas à son poste une Supérieure plus de deux triennats, comme il est fait mention au Droit Canon? Quand donc une Supérieure fera-t-elle, après ses 3 ou 6 ans de supériorat une retraite qui lui permettrait de se sanctifier par l'observance des voeux de pauvreté et d'obéissance? Elle comprendrait certes mieux les manquements des autres et n'irait pas presque à dire: « Comment pouvez-vous ainsi manquer à la pauvreté et trouver si difficile l'obéissance? » Pour la Supérieure, la pauvreté est chose aisée, elle ne manque de rien; l'obéissance? elle n'en connaît plus le sens. Une Supérieure, c'est toujours le Prédicateur qui parle, me disait qu'elle avait déjà 30 ans de Supériorat ».

C'est vrai, on prend une Supérieure d'un endroit pour la nommer ailleurs; on ne change que le bobo de place sans rien améliorer. « Pour ma part, disait une soeur sortant de la retraite, j'ai vingt-cinq ans de vie religieuse et mes Supérieures alors que j'étais élève le sont encore ». La vie a tellement évolué comment peuvent-elles saisir l'âme des jeunes d'aujourd'hui ?

Les Supérieures, retirées par vieillesse ou maladie, ne prennent jamais rang parmi les sujets, elles sont nommées soit assistantes, soit conseillères ou économes. Quel changement cela apporte-t-il puisque par leurs fonctions (conseil local ou provincial ou général) elles demeurent à la direction ?

Peut-être pensez-vous que j'aimerais avoir mon tour? Que non! Je suis une grande malade visitée par des compagnes qui viennent causer sans aigreur et verser le trop plein. Il y a des départs déplorables, il y a des âmes qui souffrent intensément par ces rigidités qui se rencontrent dans les gouvernements prolongés.

Cette lettre est complète par elle-même. Nos consultations précédentes sur le même sujet marquaient un peu les avantages d'un long supériorat. Par contre, nous avons ici les inconvénients: déformation professionnelle, et surtout incompréhension des sujets produit par une vie en pleine évolution, cause de départs déplorables. Ces désavantages sont suffisamment marqués pour que nous n'ayons pas à les expliquer.

Les récentes publications

Vocation religieuse féminine dans Vocations sacerdotales et Religieuses, n. 223, juillet 1963, p. 323-488.

« Il est nécessaire avant tout que l'Eglise ne se sépare pas du patrimoine sacré de la vérité reçu des Pères, mais, en même temps, elle doit aussi regarder le présent et les nouvelles conditions et formes de vie introduites dans le monde moderne et qui ont ouvert de nouveaux chemins à l'apostolat catholique ». L'actuelle livraison de la revue *Vocations sacerdotales et religieuses* se présente comme un commentaire de ces paroles de Jean XXIII, prononcées dans son discours d'ouverture du Concile. Des articles comme: la vie religieuse dans le mystère de l'Eglise, l'insertion des religieuses dans l'Eglise d'aujourd'hui, la vie religieuse et la psychologie féminine, ont sûrement de quoi nous aider à approfondir le sens de notre vie religieuse. Nous en conseillons fortement la lecture.

A.-M. HAMELIN, O.F.M.

LEFEBVRE, Dom Georges, *Les chemins du ciel*. Coll. Vie et Prière. Edit. Desclée de Brouwer 1963. 172 pp. 16cm.

Dieu est amour. Il nous a créés par amour. Par amour il nous a invités à entrer dans son intimité, à communier avec lui dans sa vie qui est amour. Son amour nous suit et nous conduit tous les jours de notre vie. C'est encore son amour qui nous jugera. Ce volume de la collection *Vie et Prière* nous aidera à répondre nous-mêmes à cet amour de Dieu.

TILLARD, Jean-M. R., O.P., *C'est lui qui nous a aimés*. Coll. Vie et Prière. Edit. Desclée de Brouwer 1963. 120pp. 16cm.

Professeur de théologie, l'A. veut introduire le lecteur jusqu'à la source la plus intime de l'expérience chrétienne, mais cela en refusant de recourir au langage technique des écoles théologiques et en retournant

à la langue même de l'Écriture, surtout à Jean et au Paul des Épîtres de la captivité. La vie chrétienne nous apparaît ainsi comme un jaillissement de la plénitude de la vie trinitaire, empruntant les deux chemins choisis par le Père pour réaliser son dessein: la Création et la Pâque du Seigneur Jésus. Et puisque Dieu, dans le plus intime de son mystère personnel, est Amour, ce jaillissement lui-même est tout entier amour. Il aboutit à faire de l'homme marqué par le péché un « fils adoptif du Père » en Jésus le fils unique, et à lui permettre de rejoindre dans la communion fraternelle de l'Eglise tous ses frères humains sauvés par la même Pâque, porteurs de la même sève de Vie nouvelle.

DUROUX, Benoît, O.P., *La psychologie de la foi chez saint Thomas d'Aquin*. Edit. Desclée et Cie, Tournai 1963. 240pp. 19cm.

Une psychologie de la foi décrit et explique, autant qu'elle peut, la connaissance de grâce qui est le commencement de la vie éternelle. C'est celle de saint Thomas qui fait l'objet de la présente étude. L'ordre d'exposition nous est indiqué par un principe souvent rappelé de Saint Thomas: l'habitus est connu par l'acte et l'acte par son objet. La première partie de ce travail traite donc de l'objet de la foi; la seconde, la plus importante, de l'acte lui-même; la troisième, de l'habitus. Dans ce cadre entrent les différentes questions posées par une psychologie de la foi au sens déjà déterminé: sur la nature et la présentation de l'objet, sur la structure de l'acte et sa relation à l'objet, sur l'insertion de la foi dans la vie de l'esprit, sur sa valeur de vie et de salut. En un temps où la foi se trouve remise en question par les courants multiformes de la pensée moderne, ce livre permettra de salutaires réflexions.

LATOURELLE, René, S.J., *Théologie de la Révélation*. Coll. Studia (Mont-

réal). Edit. Desclée de Brouwer 1963. 520pp. 24cm.

L'on sait que la Révélation, la Parole de Dieu, constitue le fait de base, le premier mystère du christianisme. L'on sait également que la Révélation, tout comme l'Inspiration, la Tradition, etc., est une de ces catégories impliquées dans toute recherche théologique et qui représentent « pour la science théologique ce que sont, pour les sciences humaines, les notions de base » (p. 10).

Or cette réalité fondamentale a, dans le passé, été surtout étudiée d'un point de vue apologétique : on visait à s'assurer du fait de la Révélation, de l'intervention effective de Dieu dans l'Histoire. Mais, aujourd'hui, ce que la conjoncture ecclésiale requiert, c'est plutôt une réflexion proprement dogmatique. « La présente étude voudrait [donc] être une contribution à cette dogmatique de la révélation. Elle envisage la révélation du point de vue de la révélation, tout comme les autres mystères de la foi : création, incarnation, rédemption, etc. Elle procède de la foi à l'intelligence de la foi, s'appuyant sur l'Écriture comme source inspirée et sur l'Église comme institution divine. *Fides quaerens intellectum* : elle est une quête de l'esprit, une prospection du mystère déjà accueilli dans la foi » (p. 11).

Pour réaliser ce programme, l'A. va procéder selon une méthode théologique dont la validité a été dès longtemps éprouvée. Dans un premier temps, il poursuit une très large enquête à travers l'Écriture, Ancien et Nouveau Testament (p. 19-84), les principaux témoins de l'époque patristique (p. 85-158). Il aborde également les grands noms de la tradition théologique (S. Thomas, S. Bonaventure; scolastiques port-tridentins, théologiens du renouveau du XIX^{es}.) et dégage les facteurs du renouveau actuel; tout cela en une centaine de pages (p. 159-262). Finalement, il termine son enquête par le Magistère de l'Église (p. 263-335).

Dans un second temps, celui de la réflexion théologique proprement dite, il examine un à un les divers as-

pects, les multiples dimensions de cette Révélation, pour en découvrir la nature et en détailler la richesse interne. Et l'on a des titres comme ceux-ci: Révélation comme Parole, Témoignage et Rencontre; Révélation et Création; Révélation et Histoire; Révélation et Incarnation, etc. Toujours est-il que l'impression très nette qui se dégage quand on referme ce fort volume de 510 pages, c'est celle d'un enrichissement certain.

Le livre, outre sa présentation claire et même didactique, est fort bien écrit — ce qui n'est jamais négligeable. Pourtant ce qui retient surtout l'attention, c'est la très riche documentation mise en oeuvre par le P. Latourelle. Fortement pensé et charpenté, son livre nous apparaît comme un point de cristallisation où se trouvent condensées et refondues une foule de monographies scientifiques, le plus souvent dispersées et fragmentaires. On nous présente une sorte de dogmatique de la révélation, qui est largement informée et qui peut se ranger aux côtés d'un livre comme celui qu'écrivait récemment P. Grelot sur *Le Sens de l'Ancien Testament*. Ce que Grelot a réussi pour l'Ancien Testament, le P. Latourelle l'a mené à bien pour la Révélation.

Ajoutons en terminant que ce solide volume du P. Latourelle, qui est doyen de la faculté de théologie de l'Université Grégorienne, à Rome, fait grand honneur à la science théologique canadienne.

Gratien BACON, O.F.M.

AUBIN, L. X., C.S.S.R., *Pensée de Saint Thomas*. Filles de Saint Paul, Apostolat des Éditions, Montréal 1963. 192 pp. 16 cm.

Ce volume est une compilation des textes de saint Thomas. Il ne prétend pas être un exposé philosophique et théologique, mais veut offrir simplement des pensées qui serviront certainement aux études et à la piété. Le recueil est pour tous en général, en particulier pour les prêtres, les religieux et les religieuses et pour l'élite laïque.

Table des matières pour l'année 1963

1. Les articles

ANDRÉ, Médard, O.F.M., <i>Consultations</i> ----- 29, 60, 92, 157	<i>Le supérieur et ses conseillers</i> 101
BEAUDET, Nérée, O.F.M., <i>Consultation</i> ----- 122	LANGLAIS, A.-M., O.F.M., <i>Concile et Missions</i> ----- 313
BÉDARD, Walter, O.F.M., <i>Le sacrementum de la virginité chrétienne</i> ----- 41	LAPLANTE, Geo.-Albert, O.F.M., <i>L'oraison mentale</i> ----- 117
BÉLANGER, Guy, ptre. <i>La pauvreté religieuse (Témoignage)</i> --- 176	<i>Consultation</i> ----- 230
BOISVERT, LORENZO, O.F.M., <i>L'autorité d'après François d'Assise</i> ----- 79, 106	LEMIEUX, Gérard, <i>La pauvreté religieuse (Témoignage)</i> ---- 189
<i>Exigences positives de l'autorité-service</i> ----- 5	MARCEAU, Madeleine, <i>La pauvreté religieuse (Témoignage)</i> ---- 172
BROUILLET, Guy, ptre. <i>Le Célibat</i> ----- 66, 139	MARIEN, Mgr Roger, C.S., <i>La pauvreté religieuse (Témoignage)</i> ----- 174
CHALUMEAUX, Paul, C.R.I.C., <i>Une rencontre sur le thème de la pauvreté dans l'Eglise</i> ----- 286	MATTE, Maurice, chan., <i>La pauvreté religieuse (Témoignage)</i> 186
CÔTÉ, Damien, O.F.M., <i>Le visage pauvre de l'Eglise</i> ----- 254	MATURA, Cantius-M., O.F.M., <i>La Bible dans la vie spirituelle</i> --- 242
GERMAIN, Victorin, ptre. <i>Nous allons changer de costume</i> --- 150	<i>Le défi de la pauvreté religieuse</i> ----- 193
GOMÈS, Marcello-M., O.F.M., <i>Propagande de l'idéal religieux</i> --- 282	<i>Les bases spirituelles de l'unité chrétienne</i> ----- 2
HAMELIN, ALONZO-M., O.F.M., <i>Des disques pour vous</i> ----- 94	<i>La pédagogie de la foi dans la Bible</i> ----- 46
<i>Exigences de la charité: la discrétion</i> ----- 130	<i>La prière, rencontre de la foi</i> 218
<i>La pauvreté religieuse</i> ----- 225	MELANÇON, Ovila, C.S.C., <i>Le rôle de l'opinion dans les communautés</i> ----- 34
<i>La pauvreté, thème complexe. Qu'il repose dans la paix — Jean XXIII</i> ----- 201	O'NEIL, Louis, ptre, <i>La pauvreté religieuse (Témoignage)</i> ---- 170
<i>Concile et vie religieuse</i> ----- 305	PAQUIN, Denis, O.F.M., <i>Quand l'Eglise revient à l'amour</i> --- 303
<i>Consultations</i> 29, 62, 93, 123, 156, 264, 297, 324.	PAUL VI, Pape, <i>Constitution « Summi Dei verbum »</i> ----- 321
HAUSSHER, Irenée, S.J., <i>Les fondements théologiques de la vie religieuse</i> ----- 271	Paul VI, <i>Vicaire du Christ</i> ----- 205
HOGAN, William F., C.S.C. <i>Le frère convers, un oublié</i> ----- 258	<i>Pauvreté (La) religieuse</i> ----- 161
	PHILIPPE, Mgr Paul, O.P., <i>Adaptation religieuse</i> ----- 313
	POIRIER, Jérôme, O.F.M., <i>Problèmes d'évangélisation de nos collèges</i> ----- 208

POIRIER, Léandre, O.F.M., <i>La Bible dans nos coeurs de chair</i> -- 98	<i>La pauvreté religieuse</i> (Témoignage) ----- 179
<i>Apprends-nous à prier</i> ----- 239	SOEURS CLARISSÉS (LES), <i>Une communauté s'interroge</i> ---- 15
RYAN, Claude, <i>Une session de pastorale</i> ----- 57	<i>Vie religieuse</i> (La) ----- 89

2. Les livres

ADNÈS, P., <i>Le Mariage</i> ----- 204	<i>Consécration d'une Eglise</i> ----- 204
ALTANER, B., <i>Précis de Patrologie</i> 32	CUSHING, Card. R., <i>Méditations pour religieuses</i> ----- 95
ALZIN, J., <i>Le petit curé</i> ----- 128	DALLIEZ, P., <i>Les rubriques de la messe</i> ----- 236
AMBROISE DE LOMBEZ, <i>Petit traité de scrupule</i> ----- 95	DAUJET, J., <i>Psychologie contemporaine et pensée chrétienne</i> (Dr Paul Chauchard) ----- 128
<i>Traité de la paix intérieure</i> ... 127	<i>Dédicace d'une église</i> ----- 236
APOLLINAIRE, <i>Le Père Léopold, ministre de la Pénitence</i> ---- 128	DESCHAMPS, M., <i>Plouf, Le Broussard</i> ----- 64
AUBIN, L. X., <i>Pensées de saint Thomas</i> ----- 327	DE SMEDT, Mgr E.-J., <i>L'amour conjugal</i> ----- 300
BARBIERI, G., <i>Il pensiero Economico dall'Antichità al Rinascimento</i> (A.-M. Hamelin)----- 268	<i>Diocèse (le) de Trois-Rivières</i> ... 63
BARS, H., <i>Le soir du sixième jour</i> 235	<i>Donum Dei, N.5: Au seuil du IIe concile du Vatican</i> ----- 63
BARSOTTI, D., <i>Le christianisme russe</i> ----- 235	N.6: <i>Conditions de la chasteté</i> 234
BELLET, M., <i>Vocation et Liberté</i> - 266	N.7: <i>Au service de l'Eglise en Amérique latine</i> ----- 234
BODAMER, Doct., J., <i>L'école du Mariage</i> ----- 236	DUBOIS, M., <i>Veillée de prières pour les défunts</i> ----- 204
BOUGÉ, Y., <i>Sainte sans auréole</i> ... 96	<i>Actions de grâce liturgiques et communautaires</i> ----- 204
BRAGOLY, R., <i>Silhouettes</i> ----- 158	DUESBERG, Dom H., <i>Antidote à la mort</i> ----- 32
CANTINAT, J., <i>Marie dans la Bible</i> 268	DURAND, S. M., <i>Cladimir Khnika, Prince Berger</i> ----- 160
<i>Catéchèse et Vocations</i> ----- 203	DUROUX, B., <i>La psychologie de la foi chez s. Th. d'Aquin</i> ----- 326
<i>Catéchisme pour adultes à St-Séverin</i> ----- 234	ECCHER, C., <i>Graduale</i> ----- 96
CAUSSADE, J. P. de, <i>Lettres spirituelles</i> ----- 63	EGERMANN, J., <i>La charité dans la Bible</i> ----- 299
CHELINI, J. et PALANQUE, J. R., <i>Petites histoires des Grands Conciles</i> ----- 63	<i>Eglise (L') devant les masses rurales</i> ----- 300
CHOPIN, C., <i>Le Verbe incarné et rédempteur</i> (G. Bacon) ----- 267	<i>L'enfant mal formé</i> ----- 268
CLAUDE DE LA COLOMBIÈRE, Bx., <i>Ecrits spirituels</i> ----- 127	FIRMIN, L., <i>Vos enfants, nos élèves, comment les aider?</i> ----- 128
COLSON, J. et WIENER, C., <i>Un roi fit des noces à son fils</i> ----- 95	GALOT, J., <i>Eucharistie vivante</i> ... 236
CONGAR, Y., <i>La foi et la Révélation</i> ----- 159	

GORNAM, R. <i>Les dernières heures de Jésus</i> -----	204	<i>La révolution de l'homme au XX^e siècle</i> -----	236
GASNIER, M., <i>Si tu ne te renonces</i>	267	<i>La soeur hospitalière</i> -----	126
GENUYT, F. M., <i>Le mystère de Dieu</i> (G. Bacon) -----	266	LEFEBVRE, Dom G., <i>Les chemins du ciel</i> -----	326
GEORGES-ALBERT, F., S. C., <i>La vie religieuse dans le paradoxe de l'Évangile</i> -----	203	LÉGER, Card. P.-E., <i>Dieu est amour</i> -----	234
GRELOT, P., <i>Sens chrétien de l'Ancien Testament</i> -----	127	LEROY, A., <i>La civilisation française au XIX^e siècle</i> -----	159
GUELLY, R., <i>La Création</i> (G. Bacon) -----	266	LEROY, O., <i>Sainte Thérèse d'Avila</i>	158
GUILLET, J., <i>Jésus-Christ, Hier et Aujourd'hui</i> -----	299	MARITAIN, R., <i>Notes sur le Pater</i>	31
HAMELIN, A.-M., <i>Un traité de morale économique au XIV^e siècle</i> -----	32	MELANÇON, O., <i>Problèmes actuels de la vie religieuse</i> -----	31
HUNERMANN, G., <i>Tempête de feu sur l'Asie</i> -----	32	<i>Notre Mère la Sainte Eglise</i> ---	234
<i>Le chandelier d'or</i> -----	96	<i>Les effets de la Sainte Eucharistie</i> -----	234
<i>Les Tables de Moïse</i> -----	299	<i>Vie religieuse et consécration à Dieu</i> -----	203
ILDEBRANDO, <i>L'Idéal de l'Unité dans l'Eglise</i> -----	299	MITRI, A., <i>De figura iuridica Postulatoris in causis Beatificationis et Canonizationis</i> -----	300
<i>Instituts (Les) de vie parfaite</i> ---	158	MOUBARC, Y., <i>L'Islam</i> -----	63
ISAMBERT, F. A., <i>Christianisme et classe ouvrière</i> -----	64	NABUCO, I., <i>Pontificalis Romani</i>	96
JANOT, J. E., <i>Les Adieux de Jésus</i> -----	235	<i>Occuménisme spirituel, les écrits de l'abbé Couturier</i> -----	95
JEAN-NESMY, Dom Claude, <i>La pratique de la confession</i> ---	127	OGER, H. M., <i>Spiritualité pour notre temps</i> -----	235
JEAN XXIII, <i>Pacem in Terris</i> ---	203	<i>Les Ordinations</i> -----	236
JULIEN, J., <i>Le Chrétien et la politique</i> -----	267	<i>Ordo ad Ecclesiam dedicandam et consecrandam</i> -----	236
KIRCHGAESSNER, E., <i>Sermons nouveaux pour notre temps</i> -----	159	PALANQUE, J. R., et CHELINI, J., <i>Petite histoire des Grands Conciles</i> -----	63
KORTOOMS, T., <i>125 Kilos au service de Dieu</i> -----	64	PANIKKER, R., <i>Lettres sur l'Inde</i> ---	268
LACROIX, J., <i>Histoire et mystère</i> ---	96	PATAZIS, S., <i>La Cité ivre</i> -----	64
LATOURELLE, R., <i>Théologie de la Révélation</i> (G. Bacon) -----	326	PEYRADE, J., <i>Guy de Lariguaudie</i> ---	128
LAVOCAT, M. H., <i>Unis pour le meilleur et pour le pire</i> -----	235	PHILIPPE, G., <i>Pour un christianisme adulte</i> -----	31
LECLERCQ, J., <i>La rencontre des Eglises</i> -----	31	<i>Problèmes du confesseur</i> (Mgr B. Collin) -----	126
		SALES, L., <i>Socur Consolata Be-trone</i> -----	204

SALLATIN, X., <i>Essai sur la défense</i> 32	ROCHE, E., <i>Pauvreté dans l'abondance</i> ----- 159
SHEEN, Mgr F., <i>La route du ciel</i> 266	ROTUREAU, G., <i>Conscience religieuse et mentalité technique</i> 95
SHELL, L., <i>Priez ainsi</i> ----- 266	ROUSTANG, F., <i>Une initiation à la vie spirituelle</i> ----- 204
SUENNENS, Card. J.-J., <i>Promotion apostolique de la religieuse</i> ----- 126	TILLARD, J.-M., <i>C'est lui qui nous a aimés</i> ----- 326
RAHNER, K., <i>Ecrits Théologiques</i> 300	<i>Vocation religieuse féminine (A.-M. Hamelin)</i> ----- 326
RENARD, Mgr A.-C., <i>Prêtres diocésains aujourd'hui</i> ----- 299	WIENER, C. et COLSON, J., <i>Un Roi fit des noces à son fils</i> ----- 95
RIVEST, E., <i>Roman d'un curé de campagne</i> ----- 268	

3. Table analytique

ABSTINENCE :

Consultation: Soupe au bouillon gras et fèves au lard les jours d'abstinence: 156.

ADAPTATION : — et tradition : 24, 313

AUTORITÉ: 5, 81; — et François d'Assise : 79, 106; — et correction : 13.

BIBLE: Prier avec la: 239; — et la foi: 46; — dans la vie spirituelle: 98, 242.

CÉLIBAT: 66; ses problèmes: 138; virginité: 309; — et vocation: 76.

COLLÈGE: Problème de foi: 208.

COMMUNAUTÉ: Sens communautaire: 15; — et opinion publique: 7, 34.

COMMUNION:

Consultation: Moyens pour favoriser la liberté de la communion: 264; Peut-on enlever la nappe de communion? 93.

CONCILE: Vatican II, 301; — et vie religieuse: 305; et sainteté: 305; — et diaconat: 309; — et missions: 318.

CONFESSION:

Consultation: Le supérieur et la confession de ses sujets: 60.

CONSEILLERS: Supérieur et — : 101.

CRUCIFIX :

Consultation: Quel doit être le crucifix de l'autel? 29.

DIACONAT: — et Concile: 309.

DISCRÉTION: — et direction spirituelle: 130; — et vie communautaire: 133.

DOSSIER :

Consultation: Les lettres et le dossier des religieux: 122.

ECOLE :

Consultation: Les quêtes à l'école: 62.

EYMARD, S. Pierre-Julien: 90.

FOI: — dans la Bible: 46; éducation de la — : 57; — et pastorale: 57; — dans nos collèges: 208; — et la prière: 218.

FRÈRES CONVERS: Formation: 258.

HABIT RELIGIEUX: — et appréhension: 150.

Consultation: Textes du S. Pontife sur la rénovation du costume religieux: 157.

INSTINCT SEXUEL: 140: — et sublimation: 144.

INSTITUT SÉCULIER:

Consultation: Est-il sage d'orienter les aspirants à la vie parfaite vers les instituts séculiers? 230.

JEAN XXIII: Exhortations aux religieux: 241; sa mort: 200.

JEÛNE EUCHARISTIQUE :

Consultation: La sévérité de la loi du jeûne eucharistique: 124.

LETRE :

Consultation: Les lettres et le dossier des religieux: 122.

MAGNÉTOPHONE :

Consultation: Est-il permis d'enregistrer une conférence sur rubans magnétiques et à quelles condi-

- tions: ? 297; L'autorité de l'aumônier sur l'usage du magnétophone: 298.
- MESSE :
Consultation: Les religieuses peuvent-elles assister à une messe de mariage? 29; Attitudes durant la messe: 157.
- MISSIONS: Concile et — : 318.
- NAPPE DE COMMUNION. Voir: COMMUNION.
- OECUMÉNISME: Bases spirituelles: 2.
- PASTORALE: — de la foi: 57.
- PATRONAGE :
Consultation: Le patronage dans les communautés: 92.
- PAUL VI: Vicaire du Christ: 205.
- PAUVRETÉ: — religieuse: 161, 225; — thème complexe: 163; — témoignages: 167; défi de la — : 193; Congrès de Brigham: 286, 292; visage pauvre de l'Eglise: 254.
- PRIÈRE: Rencontre dans la foi: 218; oraison: 118; — avec la Bible: 239.
- QUÊTES :
Consultation: Les quêtes à l'école: 62.
- RELIGIEUX. Voir: SUPÉRIEUR, VIE RELIGIEUSE.
- RUBANS MAGNÉTIQUES. Voir: MAGNÉTOPHONE.
- SAINTETÉ: — et Concile: 305.
- SUPÉRIEUR: Autorité: 2; — et conseillers: 101; ses vertus: 112.
Consultations: Le supérieurat à perpétuité: 92, 325. Le supérieur doit-il consigner dans les livres de comptabilité les montants qu'on lui alloue pour dépenser de sa propre autorité? 324.
- TÉLÉVISION :
Consultation: L'Inquisition de Diego Fabri à la télévision: 123.
- UNITÉ CHRÉTIENNE. Voir: OECUMÉNISME.
- VIE RELIGIEUSE: — et vie commune: 15; un témoignage: 89; fondements théologiques: 270; propagande: 282; — et Concile: 305.
- VISITE CANONIQUE :
Consultations: Le même visiteur peut-il faire plusieurs fois la visite canonique dans la même communauté? 92; La visite canonique peut-elle aider une communauté à progresser? 265.
- VOCATIONS : Sacerdotales : 321.
Consultation: Est-il sage d'orienter les aspirants à la vie parfaite vers les Instituts séculiers? 230.

Nécrologie

Les Frères Maristes : Fr. Noël (Marie-Noël Morin).

Les Soeurs de la Charité de l'Hôpital de Montréal : Sr Rose-Anna (R.-A. Gauthier), Sr S. Charles (Marie Fleurent), Sr Odélie Dion.

Les Soeurs de l'Assomption de la S. V. : Sr Ste-Stéphanie (Jeanne Proulx), Sr Stanislas du S. Sacrement (Aldéa Langlois).

Les Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie : Sr Mary Helen (Margaret Rose Leahy), Sr M.-Jeanne-Françoise (Léopoldine Lafrance), Sr Margaret of Bavaria (Edna Leahy).

Les Soeurs Missionnaires de l'I.C. : Sr Jean d'Avila (Marie-Jeanne Villeneuve), Sr Marie-des-Cinq-Plaies (Blanche Dion).

Les Petites Soeurs de la Ste-Famille : Sr Ste-Madeleine-Sophie (Annette Bélanger), Sr S. Edmond (Florence Arseneault).

Les Chanoinesses Hospitalières de S. Augustin : Sr M.-Augustine Lebel de S. Jude.

Les Servantes du Coeur Immaculé de Marie : Sr M.-de-St-Antoine (M.-Emélia Sévigny).

Les Soeurs de la Providence : Sr Téléphore M. (M.-Bernadette Gagnon).

Les Soeurs de Sainte Anne : Sr M.-Cécile-Agnès (Berthe Marchand).

Les Soeurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de S. Hyacinthe : Sr Rita (Ernestine Bélanger).

Les Soeurs de la Charité de Québec : Sr Marie-de-Bon-Espoir (Marie Bouillé).

